

Acteurs :

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte de Rovaltain

Maîtrise d'œuvre :

Parc du 45ème Parallèle : LeMerdy/SERALP

Quartier de la Gare : AREP

ZAC 3 : Groupe6-Ingérop

Coût de l'opération : -

Surface : 160 ha opérationnels

Etat d'avancement : 34 ha aménagés ; 45 ha en projet

En quelques mots

Le parc technologique et scientifique est aménagé et développé sur le secteur de Valence TGV. Il est mis en œuvre par le syndicat Mixte de Rovaltain, regroupant 53 communes des agglomérations de Romans / Bourg de Péage, de Valence et de Tain l'Hermitage, soit près de 200 000 habitants.

Le développement du secteur gare TGV est axé sur l'économie avec un souci affirmé de qualité des activités, des constructions, des aménagements et de l'environnement.

L'objectif est de développer autour de Valence TGV un projet attractif, pôle d'activités et d'emplois rayonnant à un niveau régional voire national, et adossé au contexte local pour le valoriser. Le parc accueillera un site majeur de recherche : le CETER (Centre d'Ecotoxicologie et de Toxicologie Environnementale de Rovaltain), en cours de préfiguration.

Le projet est labellisé Grand Projet, « pôle du développement durable » par la région Rhône-Alpes depuis juillet 2006.



Vue prospective du parc au terme de son aménagement

Caractéristiques de l'opération

Thèmes traités en bleu

Insertion dans le territoire	Transport, mobilité, mode doux, Transport en commun	Mixité fonctionnelle et sociale	Gestion de l'énergie	Gestion de l'eau sur site	Gestion des déchets	Confort, santé, ambiance	QEB (Matériaux, conception, etc)	Chantier à faible nuisance	Concertation et participation des habitants	Gestion durable de l'aménagement	Activité économique et socio-culturelle
------------------------------	---	---------------------------------	----------------------	---------------------------	---------------------	--------------------------	----------------------------------	----------------------------	---	----------------------------------	---

Insertion dans le territoire

- Gare de Valence TGV-TER accueillant plus de 2,2 millions de voyageurs par an
- Principes d'aménagement s'articulant autour de la gare comme principal pôle de centralité
- Aménagements respectant la topographie existante

Transport, mobilité, mode doux, transport en commun

- Présence du pôle d'échange intermodal constitué par la gare de Valence TGV-TER et lien piéton-cycle avec les parcs alentours
- Entièrement desservi par des pistes cyclables et des chemins piétonniers
- Limitation de l'usage de la voiture grâce à des largeurs de chaussées réduites et à l'élévation du seuil de réalisation de places de stationnement (de 1/25m² de SHON, le règlement est passé à 1/50 m² puis prochainement à 1/100m²)
- Initialisation d'un PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) à l'échelle du parc

Gestion de l'eau sur le site

- Recueil et traitement des eaux de ruissellement provenant des voiries avant infiltration par noues plantées de végétaux phragmitiflres
- Voiries conçues avec une pente unique

Confort, santé et ambiance

- Ambiance urbaine sur le Parc du Quartier de la Gare (implantation des bâtiments dans un alignement imposé) et ambiance « campus » sur le Parc d'activités du 45^{ème} Parallèle (implantation libre des bâtiments dans une bande d'une certaine largeur)
- Espaces publics particulièrement traités : ampleur et confort, végétalisation, revêtement et mobilier
- Mise en place d'une signalétique spécifique pour une meilleure information et pour l'identité du site : totem et RIS (réseau information service)

QEB

- Cahier des charges de qualité environnementale et orientation des bâtiments vers le niveau BBC (incitation et non obligation)
- Matériaux pour les bâtiments choisis en fonction de leurs qualités environnementales : durabilité, cycle de vie, énergie grise, ...
- Confort visuel, olfactif dans exigences environnementales traitées par l'aménageur et demandées aux constructeurs de bâtiments

Chantier à faible nuisance

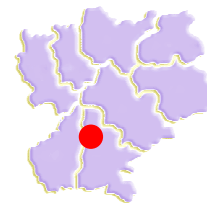
- Charte chantier vert : établie et signée pour chaque chantier en aménagement comme en bâtiment et avec information des riverains

Gestion durable de l'aménagement

- Matériaux pour l'aménagement des espaces et infrastructures publics choisis en fonction de leurs qualités environnementales : durabilité, cycle de vie, énergie grise, ...
- Maintenance et entretien des aménagements assurés par Rovaltain selon des principes de développement durable qui concernent : engins, méthodologie d'intervention, substances utilisées
- Participation des entreprises à la gestion du site en cours d'amorçage à travers le club d'entreprises

Activité économique et socio-culturelle

700 emplois depuis avril 2005, 1 100 prévus pour mi-2010. A terme : plusieurs milliers



Retour d'expérience

Gérard Chaussignand, gérant, AGC concept Architectes

C'est une grande chance pour l'agence d'AGC Concept Architectes d'être installée sur ce parc technologique car il est possible de travailler dans des bâtiments très urbains mais dans un site très « rural ». La nature est omniprésente avec un savant mélange entre milieu naturel et espace urbanisé, le cadre de travail est « vert », à deux pas des liaisons routières importantes, les déplacements sont facilités, le cadre est rassurant.

Nous tenons à souligner la pertinence du choix que la collectivité a fait sur les matériaux, mobiliers et végétaux des divers aménagements. Nous n'avons pas à nous en plaindre, bien au contraire... leur pérennité ne fait aucun doute. Mais c'est surtout l'harmonie qui y règne que nous saluons ici. Espaces non-clos, tapis verts, topographie adaptée, végétaux nombreux, d'essences variées, colorées, une signalétique sobre mais visible. Un espace qui « respire », loin des standards du genre qui optimisent l'espace au détriment du cadre de vie !



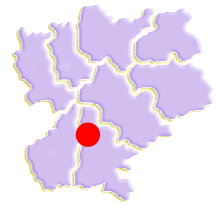
Piste cycle avenue de la gare



Parc du 45° parallèle (commune de
Châteauneuf-sur-Isère) - Agence AGC
Concept (architecte : AGC Concept)



Quartier de la gare (Alixan) :
Immeuble Energie-SDED
(architecte : agence Solnais
Valence)



Zoom sur un élément du projet

Assainissement des eaux pluviales sur la ZAC de "La Correspondance"

Sur les 2 premiers parcs d'activité de la ZAC de la Correspondance (le parc du 45° parallèle et le quartier de la Gare), Rovaltain a souhaité mettre en œuvre un système innovant de recueil et de traitement avant infiltration, des eaux de ruissellement provenant des voiries.

Le système mis en œuvre consiste à recueillir ces eaux de ruissellement puis à les infiltrer après décantation dans des noues (fossés) plantées de végétaux dits phragmifiltres ayant la capacité de fixer certaines particules solides dont les hydrocarbures.

Parc d'activités du 45° parallèle : (13 ha)

- Les voiries (chaussées et stationnement public) ont été conçues avec une pente unique.
- Les eaux de ruissellement, interceptées par les bordures, sont conduites via des avaloirs à grilles et des collecteurs très courts, vers les noues (fossés) d'une largeur moyenne de 8 mètres creusées en parallèle des voies principales.

Les fossés sont étanchés, à 60cm de profondeur, par une géomembrane qui reçoit un complexe de matériaux graveleux 10/20mm enrichis de tourbe et de matériaux à fort indice de vide (Galets 100/200mm).

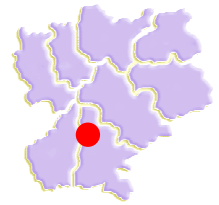
C'est sur ce complexe que sont plantés de nombreux phragmites (phragmites communis), roseaux et iris (pseudacorus).

En fond de complexe, un drain agricole est chargé de ramener les eaux vers des puits d'infiltration implantés tout les 30m environ et réalisés jusqu'à la strate de terrain à forte capacité d'infiltration (environ -6m par rapport au TN).

L'infiltration dans les puits depuis le drain agricole s'effectue uniquement par mise en charge du fossé.



Avenue de la gare - Noue à macrophytes



Toutes les noues latérales communiquent entre elles malgré les voies d'accès aux lots, grâce à des buses. Cela permet le stockage des eaux pluviales par mise en charge de l'ensemble du système et constitue en quelque sorte un important bassin d'orage.

Un dispositif de surverse est judicieusement positionné afin de maintenir le niveau d'eau environ 5 à 10cm sous le TN du fossé, ce qui permet de garantir un certain temps de contact entre les eaux et les macrophytes tout en évitant tout débordement du fossé.

En cas de pollution accidentelle, il suffit de bouchonner les surverses afin de contenir les eaux souillées dans les fossés.

Les noues ont été dimensionnées pour accepter également les eaux de ruissellement provenant des lots privés (sous condition pour les lots situés en partie centrale).

*Les mesures de débit et de pollution montrent que la noue permet un **abattement important de la pollution** pour les paramètres Matières en suspensions totales (81%) et Matières en suspension organiques. Source : SAFEGE février 2006*

Quartier de la gare : (10 ha)

De la même façon que sur le parc du 45° parallèle, les voiries ont été conçues avec une pente unique.

- Disposés en point bas, des regards avaloirs recueillent les eaux pluviales des chaussées et du stationnement de l'ensemble du quartier puis des collecteurs les acheminent vers une portion étanche de noue.
- Les noues (500ml) présentes de part et d'autre de la voie principale participent à la qualité et à l'harmonie paysagère du quartier.
- Sur ces 500 m, seuls 170 mètres linéaires de fossés étanchés constituent la zone de traitement des eaux pluviales.

Tous les fossés du quartier sont d'une largeur moyenne de 5 mètres et l'ensemble de leur fond est recouvert d'un mélange de terre végétale et de tourbe (sur 30cm d'épaisseur) support de végétaux macrophytes tels que phragmites, roseaux et iris.

Pour la zone de traitement, le fossé est étanché par une géomembrane PEhd située sous le mélange en terre végétale. Cette membrane recouvre un bassin de stockage/infiltration de près de 2m de profondeur réalisé sur la largeur du fossé et composé de matériaux concassés 40/60 à fort indice de vide.

Le volume que peut contenir ce bassin est calculé sur la base de pluies décennales pour un bassin versant composé uniquement des voiries publiques (ce qui exclut le rejet dans ces noues des eaux pluviales provenant des lots vendus).



Parc du 45° parallèle - Noue à macrophytes